



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2013, à 20 h, au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, situé au 10, rue du Saint-Rosaire.**

**Sont présents**            Monsieur        Gilles Couture, maire suppléant  
                                 Messieurs        Claude Boucher, conseiller  
                                                                Rémi Ouellet, conseiller  
                                                                Michel Sawyer, conseiller  
                                                                Guy St-Pierre, conseiller

**Sont absents**            Monsieur        Napoléon Lévesque, maire  
                                 Madame            Mélanie Leblond, conseillère

**Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire suppléant.**

**Sont aussi présents :** Monsieur Denis Santerre, directeur des travaux publics et madame Sylvie Samson, directrice générale

## 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance débute par un mot de bienvenue de Monsieur Gilles Couture, maire suppléant. Madame Sylvie Samson, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

2013-10-264

## 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Claude Boucher  
appuyé par M. Rémi Ouellet  
et résolu

Que l'ordre du jour soit adopté tel quel en ajoutant à l'item varia, le sujet suivant :

- Fédération québécoise des municipalités - Félicitations au président du Congrès 2013

et que l'item - *Affaires nouvelles* - demeure ouvert :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Administration générale
  - 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 septembre 2013
  - 3.2 Rapport des comités
  - 3.3 Présentation de documents et lettres adressées au Conseil municipal
  - 3.4 Comptes
  - 3.5 Avis de motion - Règlement de vidange de boues de fosses septiques, fosses de rétention et puisards
  - 3.6 Adoption du règlement numéro 423-13 ayant comme objet de modifier le règlement numéro 422-13 et d'augmenter notre fonds de roulement d'un montant additionnel de 200 000 \$
  - 3.7 Espace publicitaire - Album souvenir, promotion 2013-2014 de l'École secondaire de Rivière-du-Loup
  - 3.8 Décret d'une nouvelle zone scolaire - Rue Principale Sud
  - 3.9 Demande de la Société Alzheimer KRTB - Location de la salle Aux Quatre-Vents
4. Sécurité publique, réseau routier et hygiène du milieu
  - 4.1 Rapport du directeur incendie et autorisation de dépenses
  - 4.2 Prévisions budgétaires 2014 de l'entente intermunicipale en prévention de sécurité incendie
  - 4.3 Entente de services en matière de formation incendie
  - 4.4 Rapport du directeur des travaux publics et autorisation de dépenses
  - 4.5 Construction d'un entrepôt de sel
  - 4.6 Quotepart 2014 Transport Vas-Y Inc. - Volet adapté
  - 4.7 Débroussaillage de notre emprise sur le chemin Taché Ouest
5. Aménagement, urbanisme et développement
  - 5.1 Entente intermunicipale en matière d'inspection



- 5.2 Addenda - Entente de service dans le cadre du projet d'Animation rurale
- 5.3 Association des riverains du Lac de la Grande-Fourche - Demande d'autorisation
6. Loisirs et culture
  - 6.1 Rapport du technicien d'intervention en loisirs et autorisation de dépenses
  - 6.2 Soumission - Exploitation du restaurant du centre des Loisirs
  - 6.3 Terrains sportifs - Travaux à faire et soumissions
  - 6.4 Ventilation au Centre des loisirs
  - 6.5 Protocole d'entente pour les terrains sportifs
  - 6.6 Constat d'infraction - 4, rue du Collège
  - 6.7 Offre de services - Rapport d'évaluation de notre camping municipal
7. Ressources humaines et formation
  - 7.1 Engagement d'un préposé à la glace
  - 7.2 Engagement du personnel saisonnier et sur appel pour l'entretien des chemins d'hiver
  - 7.3 Engagement d'un nouveau pompier
  - 7.4 Formation en secourisme
  - 7.5 Colloque en gestion des ressources humaines
8. Affaires nouvelles
9. Période de questions
10. Clôture de la séance

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

### **3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

2013-10-265

#### **3.1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 9 SEPTEMBRE 2013**

Il est proposé par M. Michel Sawyer  
appuyé par M. Guy St-Pierre  
et résolu

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 septembre 2013 soit adopté en sa forme et teneur.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

#### **3.2. RAPPORT DES COMITÉS**

Les membres du Conseil municipal nous donnent un compte rendu des rencontres et activités qui se sont tenues dans leurs champs d'intervention respectifs.

#### **3.3. PRÉSENTATION DE DOCUMENTS ET LETTRES ADRESSÉS AU CONSEIL MUNICIPAL**

- 3.3.1 Dans le cadre de la Semaine de la Ruralité au Bas-Saint-Laurent, madame Annie Côté agente de développement rural nous invite à un 6 à 8 qui se tiendra à la Sacristie de l'Église de Saint-Paul-de-la-Croix le 10 octobre prochain. Pour rendre cette activité qui a pour thème « Coup de chapeau à nos communautés » plus divertissantes, nous sommes invités à créer un chapeau à l'image de notre municipalité.
- 3.3.2 Monsieur Gaston Pelletier directeur général du Centre d'archives de la région de Rivière-du-Loup nous informe qu'il nous offrira la possibilité d'une courte rencontre à une de nos séances plénières au début de l'année 2014 afin de nous informer des différentes démarches de leurs activités.
- 3.3.3 Monsieur André Lagacé notaire nous informe qu'il ne renouvèlera pas son contrat de location qui se termine le 31 décembre 2013.



2013-10-266

3.3.4 Correspondance de la MRC de Rivière-du-Loup nous informant qu'elle approuve notre règlement 420-13 remplaçant le règlement de construction 154 ainsi que notre règlement 421-13 modifiant notre règlement de lotissement.

### 3.4. COMPTES

**ATTENDU** la prise de connaissance de la liste des dépenses incompressibles ainsi que des dépenses déjà approuvées lors d'une séance précédente du conseil et dont le paiement a été effectué durant le mois de septembre 2013, pour un total de 43 016,85 \$, tels qu'inscrits au registre des déboursés dont chaque membre du conseil a reçu copie;

**ATTENDU** la prise de connaissance de la liste des dépenses autorisées durant le mois de septembre 2013 par les personnes mandatés en vertu des règlements 368-07 e 408-12 et dont chaque membre du conseil a reçu copie, soit :

|  | <u>Total</u> |
|--|--------------|
| • Dépenses d'administration et autres départements : | 2 742.00 \$  |
| • Dépenses de transport et d'hygiène du milieu :     | 1 545.33 \$  |
| • Dépenses de loisirs :                              | 735.00 \$    |

**ATTENDU** la prise de connaissance de la liste des factures à payer dont le total est de 138 410,21 \$, tels qu'inscrits au registre des achats du 30 septembre 2013, et dont chaque membre du conseil a reçu copie;

Il est proposé par M. Claude Boucher  
appuyé par M. Michel Sawyer  
et résolu

D'accepter le paiement des comptes incompressibles ci-haut mentionnés et d'autoriser le paiement des factures d'achats inscrites au registre des achats du 30 septembre 2013 au montant de 138 410,21 \$, incluant les dépenses autorisées durant le mois en vertu des règlements 368-07 et 408-12.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

### 3.5. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT DE VIDANGE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES, FOSSES DE RÉTENTION ET PUISARDS

**Avis de motion** est donné par monsieur Michel Sawyer conseiller, qu'à une prochaine séance de ce conseil, sera adopté un règlement ayant pour objet la gestion de vidange des boues de fosses septiques, fosses de rétention et puisards.

2013-10-267

### 3.6. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 423-13 AYANT COMME OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 422-12 ET D'AUGMENTER NOTRE FONDS DE ROULEMENT D'UN MONTANT ADDITIONNEL DE 200 000 \$

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup a constitué durant les dernières années, un « fonds de roulement » au montant de 200 000 \$, dans le but de mettre à sa disposition les deniers dont elle a besoin pour toutes les fins de sa compétence;

**ATTENDU** que la municipalité a adopté le 19 juin 2013, un règlement augmentant notre fonds de roulement à 200 000 \$ et qu'il aurait été opportun de spécifier la provenance de l'augmentation de ce fonds;

**ATTENDU** que la Municipalité désire augmenter le « fonds de roulement » d'un montant additionnel de 200 000 \$ pour un total de 400 000 \$;

**ATTENDU** qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire tenue le 3 juin 2013;



**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Claude Boucher  
appuyé par M. Guy St-Pierre  
et résolu

Que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup adopte le règlement numéro 423-13 ayant comme objet de modifier le règlement 422-13 et également augmenter notre « Fonds de roulement » à 400 000 \$;

- ARTICLE 1 :** Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
- ARTICLE 2 :** Il est décrété par le présent règlement que le « Fonds de roulement » soit augmenté de 200 000 \$, faisant un total de 400 000 \$.
- ARTICLE 3 :** Le montant du fonds relatif à l'augmentation de 100 000 \$ décrété dans le règlement 422-13 est constitué par l'affectation à cette fin d'une somme de 100 000 \$ provenant du surplus accumulé du fonds général.
- ARTICLE 4 :** Le montant du fonds pour l'augmentation d'un montant additionnel décrété par le présent règlement est constitué par l'affectation des revenus d'un montant de 20 000 \$ provenant d'une taxe spéciale qui sera prévue sur le budget annuel à compter de l'année 2014 pour une période de dix (10) ans.
- ARTICLE 5 :** Le montant du fonds ne peut excéder 20 % des crédits prévus au budget de l'exercice courant de la municipalité. Si le montant du fonds excède le pourcentage prévu parce que le budget d'un exercice postérieur comporte moins de crédit que celui utilisé pour fixer ce montant, le montant du fonds peut demeurer inchangé.
- ARTICLE 6 : ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2013-10-268

**3.7. ESPACE PUBLICITAIRE - ALBUM-SOUVENIR, PROMOTION 2013-2014 DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

Il est proposé par M. Michel Sawyer  
appuyé par M. Rémi Ouellet  
et résolu

Que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup accepte de payer un montant de 40 \$ à l'École secondaire de Rivière-du-Loup pour un espace publicitaire dans leur album-souvenir, promotion 2013-2014.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2013-10-269

**3.8. DÉCRET D'UNE NOUVELLE ZONE SCOLAIRE - RUE PRINCIPALE SUD**

Correspondance de mesdames Cynthia Gauvin et Julie Thériault demandant que le secteur situé aux 15 et 18 Principale Sud soit décrété zone dangereuse. Ce décret permettrait à deux enfants de prendre l'autobus le matin et le soir. Les couts reliés à ce décret sont de 150 \$ par enfant.

Il est proposé par M. Rémi Ouellet  
appuyé par M. Claude Boucher  
et résolu



Que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup décrète le chemin Principale Sud, zone dangereuse, et ce, pour les élèves du primaire. Ce décret permet aux élèves du primaire demeurant dans ce secteur d'accéder au transport scolaire.

D'autoriser la directrice générale à signer le protocole d'entente entre la Commission scolaire et la municipalité concernant les zones dangereuses pour les élèves-piétons de notre municipalité.

Que la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup s'engage à payer à la Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup pour le transport du matin et du soir, un montant de 150 \$ par élève concerné, par année scolaire.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2013-10-270

3.9. **DEMANDE DE LA SOCIÉTÉ ALZHEIMER KRTB - LOCATION DE LA SALLE AUX QUATRE-VENTS**

Demande de madame Louise Thériault représentante-intervenante de la Société Alzheimer KRTB nous demandant d'obtenir la salle Aux Quatre-Vents gratuitement pour une séance d'information publique dans notre secteur qui aura lieu le 29 octobre 2013 de 18 h 30 à 20 h 30, représentant un montant de 30 \$ plus taxes.

Il est proposé par M. Michel Sawyer  
appuyé par M. Guy St-Pierre  
et résolu

Que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup accepte de prêter gratuitement la salle Aux Quatre-Vents pour une rencontre d'information offerte par la Société Alzheimer KRTB qui se tiendra le 29 octobre 2013.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

4. **SÉCURITÉ PUBLIQUE, RÉSEAU ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU**

4.1. **RAPPORT DU DIRECTEUR INCENDIE ET AUTORISATION DE DÉPENSES**

Annulé.

2013-10-271

4.2. **PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014 DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE EN PRÉVENTION DE SÉCURITÉ INCENDIE**

Il est proposé par M. Guy St-Pierre  
appuyé par M. Claude Boucher  
et résolu

Que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup accepte les prévisions budgétaires 2014 de la MRC de Rivière-du-Loup en matière de prévention incendie. Les dépenses totales prévues pour 2014 sont de 96 000 \$ et la quote-part pour notre Municipalité est de 8 822 \$. Un montant de 37 500 \$ sera approprié du surplus, ce qui diminue la quote-part pour 2014.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**



2013-10-272

**4.3. ENTENTE DE SERVICES EN MATIÈRE DE FORMATION INCENDIE**

Il est proposé par M. Rémi Ouellet  
appuyé par M. Michel Sawyer  
et résolu

Que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup approuve le protocole d'entente à intervenir avec la Ville de Rivière-du-Loup concernant la formation d'un groupe de pompiers 1 qui se tiendra à compter de septembre 2013.

Que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup ledit protocole d'entente.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2013-10-273

**4.4. RAPPORT DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS ET AUTORISATION DE DÉPENSES**

Monsieur Denis Santerre, directeur des travaux publics nous fait un rapport des activités réalisées dans le cadre de ses fonctions, les problèmes rencontrés, etc.

Il est proposé par M. Claude Boucher  
appuyé par M. Rémi Ouellet  
et résolu

D'autoriser les dépenses ci-après décrites à même leur poste budgétaire :

| No. de l'item | Poste budgétaire | Description   | Coût     | Budget 2013 | Solde disponible |
|---------------|------------------|---|----------|-------------|------------------|
| 1             | 02 19000 522     | Changement des thermos des portes principales de l'édifice municipal : 1 495 \$ par porte<br>taxe provinciale incluse | 2 990 \$ | 2 000 \$    | 1 402 \$         |
| 2             | 02 32000 517     | Lignage de rue pour les 3 km d'asphalte neuve   | 1 000 \$ | 15 000 \$   | 14 861 \$        |
| 3             | 02 32000 670     | Achat d'un meuble de bureau   | 115 \$   | 300 \$      | 285 \$           |
| 4             | 02 33000 525     | Couteaux  | 6 300 \$ | 22 000 \$   | - 29 531 \$      |
| 5             | 02 33000 649     | Toile pour abrasif  | 248 \$   | 500 \$      | 16 \$            |
| 6             | 02 35500 649     | Affiche lac St-François (installation de poteaux, aménagement de l'emplacement et ponceau                             | 1 300 \$ | 2 300 \$    | 167 \$           |
| 7             | 02 41200 526     | Ent & rép-mach 7 équipement purification eau  | 397 \$   | 500 \$      | 374 \$           |

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2013-10-274

**4.5. CONSTRUCTION D'UN ENTREPÔT DE SEL**

Le directeur des travaux publics a demandé quelques estimations pour la construction d'un entrepôt de sel, immobilisation que nous avons prévue dans notre budget de l'année 2013. Selon l'estimation, il nous en coûterait environ 70 000 \$.

Il est proposé par M. Michel Sawyer  
appuyé par M. Rémi Ouellet  
et résolu



De mandater le directeur des travaux publics et la directrice générale à entreprendre les démarches pour la construction d'un entrepôt pour le sel. Un appel d'offres par voie d'invitation écrite sera effectué pour la partie du béton et pour les autres matériaux et main-d'oeuvre, le directeur des travaux publics est autorisé à faire les achats.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2013-10-275

4.6. **QUOTEPART 2014 TRANSPORT VAS-Y INC. - VOLET ADAPTÉ**

Il est proposé par M. Rémi Ouellet  
appuyé par M. Claude Boucher  
et résolu

Que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup confirme son adhésion au transport adapté - Vas-Y- pour l'année 2014 dont le cout prévu est de 2 689 \$.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2013-10-276

4.7. **DÉBROUSSAILLAGE DE NOTRE EMPRISE DU CHEMIN TACHÉ OUEST**

Le directeur des travaux publics nous a informé que le cout pour le débroussaillage de notre emprise située sur les deux côtés du chemin Taché Ouest est estimé à 10 240 \$ plus taxes. Les travaux dureront environ deux (2) semaines (47½ heures / semaine).

En conséquence,

Il est proposé par M. Claude Boucher  
appuyé par M. Michel Sawyer  
et résolu

D'autoriser le directeur des travaux publics à mandater l'entreprise - Équipement Pierre Lévesque - pour réaliser la moitié des travaux de débroussaillage sur le chemin Taché Ouest, ce qui devrait nous couter environ 5 120 \$ plus taxes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

5. **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

2013-10-277

5.1. **ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE D'INSPECTION - PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014**

Il est proposé par M. Michel Sawyer  
appuyé par M. Claude Boucher  
et résolu

Que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup accepte les prévisions budgétaires 2014 de la MRC de Rivière-du-Loup en matière d'inspection. Les dépenses totales prévues pour 2014 sont de 135 000 \$ et la quote-part pour notre Municipalité est de 38 750 \$.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**



2013-10-278

**5.2. ADDENDA - ENTENTE DE SERVICE DANS LE CADRE DU PROJET D'ANIMATION RURALE**

Il est proposé par M. Guy St-Pierre  
appuyé par M. Rémi Ouellet  
et résolu

D'accepter la demande de la CDC du K.R.T.B. pour ajouter un addenda no. 1 à l'entente de services dans le cadre d'Animation rurale 2012-2013.

Cet addenda prolonge la durée de l'entente qui se terminait au 31 décembre 2013 jusqu'au 31 mars 2014. Le montant demandé pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 mars 2014 par la CDC du K.R.T.B. est de 2 250 \$.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2013-10-279

**5.3. ASSOCIATION DES RIVERAINS DU LAC DE LA GRANDE-FOURCHE**

Il est proposé par M. Guy St-Pierre  
appuyé par M. Rémi Ouellet  
et résolu

D'accepter la demande de l'Association des riverains du Lac de la Grande-Fourche pour installer une affiche aux couleurs de leur association sur nos installations déjà en place au Chemin des Pensées. Une vérification auprès de l'inspecteur en bâtiment et en environnement sera effectuée concernant cette autorisation.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**6. LOISIRS ET CULTURE**

2013-10-280

**6.1. RAPPORT DU TECHNICIEN D'INTERVENTION EN LOISIRS ET AUTORISATION DE DÉPENSES**

Monsieur Jonathan Jalbert, technicien d'intervention en loisirs nous fait un rapport des activités réalisées dans le cadre de ses fonctions, les problèmes rencontrés, etc.

Il est proposé par M. Michel Sawyer  
appuyé par M. Claude Boucher  
et résolu

D'autoriser les dépenses ci-après décrites à même leur poste budgétaire :

| No. de l'item | Poste budgétaire | Description  | Cout     | Budget 2013 | Solde disponible |
|---------------|------------------|--|----------|-------------|------------------|
| 1             | 02 70 130 604    | Party d'Halloween :<br>Achat décorations, prix, jeux de lumières, dj, fourniture de bar et animation<br>Un chèque de 325 \$ devra être fait avant la soirée pour Raphael Dumont (Dj animation)<br>Un chèque de 600 \$ pour Jonathan Jalbert devra être fait avant l'évènement pour l'argent de départ pour le bar. Ce chèque sera remboursé suite à l'évènement. | 1 500 \$ | 1500 \$     | 1 500 \$         |
| 2             | 02 70 130 529    | Kit de lignes patinoire en tissu (2 kits), poudre pour blanchir la   | 800 \$   | 100 \$      | 100 \$           |



|   |               |   |          |          |          |
|---|---------------|---|----------|----------|----------|
|   |               | glace, peinture zone gardiens de but, transport par camion                    |          |          |          |
| 3 | 02 70 130 639 | Balance du propane pour tracteur, chauffe-eau douche, et chauffe-eau tracteur | 1 785 \$ | 4 000 \$ | 1 786 \$ |
| 4 | 02 70 130 670 | Bureau de travail en coin   | 115 \$   | 300 \$   | 156 \$   |
| 5 | 02 70 130 607 | Achat d'un panneau de plexiglas pour le tableau d'affichage en bois           | 95 \$    | 5 200 \$ | 5 200 \$ |

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2013-10-281

**6.2. CONTRAT POUR L'EXPLOITATION DU RESTAURANT DU CENTRE DES LOISIRS**

**ATTENDU QU'UN** appel d'offres a été transmis par voie de circulaire à la population de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup pour l'exploitation du restaurant du centre des loisirs de St-Hubert pour la saison 2013-2014;

**ATTENDU QUE** nous n'avons reçu qu'une seule soumission et qu'elle a été déposée par madame Cécile Guérette, pour le cout de location de 350 \$ par mois;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Michel Sawyer  
appuyé par M. Rémi Ouellet  
et résolu

D'accepter la soumission présentée par madame Cécile Guérette pour l'exploitation du restaurant du centre des loisirs pour la saison 2013-2014. Le soumissionnaire devra nous fournir la preuve d'assurance avant de débiter ses activités et avoir suivi la formation exigée par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), soit la formation en hygiène et salubrité alimentaires.

Le montant de location du restaurant est de 350 \$ par mois pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2013 au 23 mars 2014. Pour la période située entre le 1<sup>er</sup> octobre 2013 et le 1<sup>er</sup> décembre 2013 et la période située entre le 24 mars et le 31 mai 2014, un montant de 10 \$ sera facturé pour chaque journée supplémentaire d'opération du restaurant.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**6.3. TERRAINS SPORTIFS - TRAVAUX À FAIRE ET SOUMISSIONS**

Annulé.

**6.4. VENTILATION AU CENTRE DES LOISIRS**

Reporté.

**6.5. PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LES TERRAINS SPORTIFS**

Le technicien d'intervention en loisirs nous a informé que la Caisse populaire Desjardins de Viger nous transmettra dans les prochaines semaines un chèque au montant de 2 000 \$, montant nous confirmant qu'elle s'implique comme donateur pour les nouveaux terrains sportifs de St-Hubert.

Pour les prochaines années, une décision se prendra en avril 2014 à savoir s'il est possible que la Caisse s'implique pour plusieurs années et que les terrains sportifs portent leur nom.



2013-10-282

**6.6. CONSTAT D'INFRACTION - 4, RUE DU COLLÈGE**

Nous avons reçu le vendredi 27 septembre 2013, un « *constat d'infraction* » nous demandant de payer un montant de 501 \$. Nous avons l'obligation de transmettre notre plaidoyer de culpabilité ou de non culpabilité dans les 30 jours.

Il est proposé par M. Michel Sawyer  
appuyé par M. Guy St-Pierre  
et résolu

1. De payer le constat d'infraction au montant de 501 \$ au Ministère de la Justice;
2. Il devra y avoir une vérification plus serrée et régulière afin que soit respecté en tout temps, les règlements et la Loi en ce qui a trait à la consommation d'alcool au centre des loisirs et à l'aréna.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2013-10-283

**6.7. OFFRE DE SERVICES - RAPPORT D'ÉVALUATION DE NOTRE CAMPING MUNICIPAL**

Reçu une offre de service de l'entreprise « *Laboratoire d'expertise de Rivière-du-Loup Inc* » dans le cadre d'un programme d'intervention préconisé ainsi que l'évaluation des coûts et honoraires à prévoir pour obtenir le maintien de l'installation existante auprès du MDDEFP, pour les activités du camping municipal. Le coût demandé par l'entreprise est de 984,50 \$ plus taxes.

Il est proposé par M. Guy St-Pierre  
appuyé par M. Rémi Ouellet  
et résolu

Que la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup mandate l'entreprise « *Laboratoire d'expertise de Rivière-du-Loup Inc.* » pour répondre à la demande du MDDEFP datée du 20 août 2013 pour le coût de 984,50 \$ plus taxes.

La directrice générale communiquera avec monsieur Nicolas Viel de « *Laboratoire d'expertise de Rivière-du-Loup Inc.* » pour l'informer qu'il devra transmettre au plus tard le 4 octobre 2013 au MDDEFP une correspondance les informant de l'échéancier pour répondre à leur correspondance du 20 août 2013. S'il ne peut accéder à ce mandat dans le délai demandé, le contrat lui sera retiré.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**7. RESSOURCES HUMAINES, FORMATION ET RENCONTRES**

2013-10-284

**7.1. ENGAGEMENT D'UN PRÉPOSÉ À LA GLACE**

Une offre d'emploi a été transmise par voie de circulaire pour le poste de « *Préposé à la glace* ». Nous avons reçu une candidature, soit celle de monsieur Jimmy Ouellet de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup. Monsieur Ouellet a acquis plusieurs heures d'expérience puisqu'il a fait souvent du bénévolat à l'aréna.

En conséquence,

Il est proposé par M. Claude Boucher  
appuyé par M. Rémi Ouellet  
et résolu

Que monsieur Jimmy Ouellet soit engagé comme Préposé à la glace pour la saison 2013-2014. Ses conditions de travail seront celles en vigueur pour ce type d'emploi.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**



2013-10-285

**7.2. ENGAGEMENT DU PERSONNEL SAISONNIER ET SUR APPEL POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER**

Il est proposé par M. Michel Sawyer  
appuyé par M. Rémi Ouellet  
et résolu

1. Que le personnel qui travaillera pour la Municipalité à temps plein, saisonnier, pour la saison 2013-2014, soient messieurs Christian Boucher et Marc Beaulieu;
2. Que messieurs Gaston Lévesque, Mario Côté, Mathieu St-Pierre, Luc Malenfant, Marc Dion et Berthier Sirois soient engagés sur appel pour l'entretien des chemins d'hiver. La priorité pour le personnel sur appel pour l'année 2013-2014 est :
  - 1<sup>o</sup>) Gaston Lévesque;
  - 2<sup>o</sup>) Mario Côté;
  - 3<sup>o</sup>) Mathieu St-Pierre;
  - 4<sup>o</sup>) Luc Malenfant;
  - 5<sup>o</sup>) Marc Dion
  - 6<sup>o</sup>) Berthier Sirois (1<sup>er</sup> pour la souffleuse);

La priorité a été donnée en fonction du nombre d'heures travaillées la saison 2012-2013. Il est entendu qu'après trois (3) appels infructueux, la priorité de l'employé concerné se retrouvera le dernier sur la liste.

3. Que les conditions de travail pour toutes les personnes ci-haut mentionnées soient celles stipulées dans la convention en vigueur.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2013-10-286

**7.3. ENGAGEMENT D'UN NOUVEAU POMPIER**

Monsieur Jacques-Éric Mercier directeur incendie nous a informé que monsieur Patrick Caron serait très intéressé à devenir pompier pour la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup. Monsieur Mercier l'a rencontré et celui-ci a été sensibilisé à la formation à suivre et tout ce qu'implique la responsabilité d'être pompier.

Il est proposé par M. Claude Boucher  
appuyé par M. Guy St-Pierre  
et résolu

Que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup accepte d'engager monsieur Patrick Caron comme pompier volontaire.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2013-10-287

**7.4. FONDATION EN SECOURISME**

Il est proposé par M. Rémi Ouellet  
appuyé par M. Guy St-Pierre  
et résolu

D'autoriser madame Renée-Claude Leblond agente de bureau, messieurs Jonathan Jalbert, technicien d'intervention en loisirs, Jacques Lagacé inspecteur municipal et Denis Santerre directeur des travaux publics à suivre une formation en secourisme qui se tiendra à St-Hubert les 3 et 10 octobre 2013 au restaurant Le Bégonia de Saint-Hubert.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**



2013-10-288

**7.5. COLLOQUE EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

Invitation du C.L.D., d'Emploi Québec et de la Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup à participer à un colloque en gestion des ressources humaines qui se tiendra le mercredi 23 octobre prochain à l'hôtel Universel de Rivière-du-Loup.

Il est proposé par M. Claude Boucher  
appuyé par M. Michel Sawyer  
et résolu

D'autoriser la directrice générale et le directeur des travaux publics à participer au colloque en gestion des ressources humaines qui se tiendra à Rivière-du-Loup le 23 octobre 2013. La municipalité payera les frais d'inscription qui sont de 115 \$ par personne ainsi que les frais de déplacement.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**8. AFFAIRES NOUVELLES**

2013-10-289

**8.1. FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS - FÉLICITATIONS AU PRÉSIDENT DU CONGRÈS 2013**

**ATTENDU** que le congrès de la Fédération québécoise des municipalités s'est tenu du 26 au 28 septembre 2013 au centre des congrès de Québec;

**ATTENDU** que deux (2) membres du conseil municipal de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup ont assisté au congrès de la Fédération québécoise des municipalités qui s'est tenue du 26 au 28 septembre 2013 inclusivement;

**ATTENDU** que ce congrès est le plus grand rassemblement municipal au Québec;

**ATTENDU** qu'il y a au programme du congrès, un grand nombre d'ateliers, de séances d'information d'heure en heure et de rendez-vous juridiques portant sur des sujets qui nous préoccupent, conférences, Salon affaires municipales, etc.;

**ATTENDU** que la région vedette pour ce congrès annuel était le Bas-Saint-Laurent offrant l'occasion à tout le Québec de découvrir les attraits de notre région;

**ATTENDU** que la présidence de ce congrès a été confiée à monsieur Serge Fortin préfet de la MRC de Témiscouata;

Il est proposé par M. Michel Sawyer  
et résolu à l'unanimité

Qu'une motion de félicitations soit adressée à monsieur Serge Fortin, président du Congrès 2013 de la Fédération québécoise des municipalités et préfet de la MRC de Témiscouata, ainsi qu'aux personnes concernées par l'organisation de ce Congrès 2013;

Par cette motion de félicitations, le conseil municipal de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup vise à souligner officiellement le professionnalisme, le dynamisme, le grand dévouement et le travail remarquable réalisé par monsieur Serge Fortin pour la tenue de ce très beau congrès. On peut être fier de la région du Bas-St-Laurent.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**9. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire suppléant répond aux différentes questions posées par les personnes présentes.

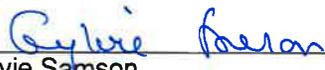


10. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 21 h 15, l'ordre du jour étant épuisé, la levée de l'assemblée est proposée par monsieur Guy St-Pierre.

*En signant le procès-verbal, le maire suppléant, monsieur Gilles Couture est réputé avoir approuvé et signé chacune des résolutions.*

  
Gilles Couture  
maire suppléant

  
Sylvie Samson  
directrice générale